



---

## 72<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies 3<sup>e</sup> Commission

Point 73 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités**

New York, le 25 octobre 2017

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite féliciter le nouveau Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités pour sa nomination et le remercie pour son premier rapport.

Comme mentionné par le Rapporteur spécial, l'année 2017 marque le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. Cependant, de nombreux défis persistent concernant la mise en œuvre de ladite Déclaration. La discrimination et la violence à l'égard des minorités restent omniprésentes partout dans le monde, avec parfois des conséquences désastreuses sur ces communautés. Les crises humanitaires représentent un contexte particulièrement difficile pour les minorités et la Suisse salue l'attention accordée à ce thème lors du dernier Forum sur les questions des minorités à Genève.

Notre pays attache une importance particulière aux minorités et encourage tous les Etats à poursuivre leurs efforts pour la protection et la promotion des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. La discrimination, l'exclusion, la persécution et la violence à cause de l'appartenance à une minorité constitue une violation grave des droits de l'homme et n'a pas de place dans le monde du 21<sup>e</sup> siècle. Avec l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable, les Etats se sont engagés à ne laisser personne de côté – y compris les personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques.

La société civile, y compris les défenseurs des droits de l'homme, joue un rôle clé dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Son engagement cible notamment les difficultés que doivent affronter les personnes appartenant à une minorité. Cependant, la société civile est souvent aussi confrontée à de nombreux problèmes – tels que des barrières administratives, des intimidations, des

harcèlements ou de la violence – de la part des autorités ou d'autres acteurs, limitant ainsi son champ d'action.

Monsieur le Rapporteur spécial,

- **Selon vous, quel rôle joue la société civile, y compris les défenseurs des droits de l'homme, dans la promotion et la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques ?**
- **Comment ce rôle pourrait-il être renforcé ?**

Je vous remercie, Monsieur le Président.